

DECISION MUNICIPALE
N° D24-044

1-1

Objet : Mission de Maitrise d'œuvre pour la pour la restructuration de la crèche Ile aux Bambins à Tournefeuille. (Marché 24-07 Tech)

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4° et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

VU le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU la consultation par procédure adaptée concernant l'objet ci-dessus référencé,

VU le rapport d'analyse des offres,

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir le groupement : ARCHEA ARCHITECTES (Architecte mandataire) – Bet GARDET (BET Structure) – EREAH (BET Fluide), pour un montant de 50.000,00 € HT (soit 60.000,00 € TTC) correspondant à un forfait de rémunération provisoire qui sera revu en fonction de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, arrêté à l'issue de la phase Avant-Projet Détaillé (APD), le taux de rémunération définitif étant de 10,00 %.

ARTICLE DEUX : de signer l'acte d'engagement lié à ce marché ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

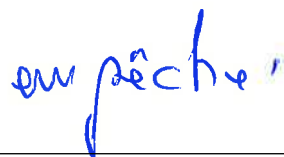
FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le 15 avril 2024

Le Maire,


Dominique Fouchier




en pèche

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20240415-D24-044-AR
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024